

GAP | L'agence nationale des fréquences était présente, hier, pour tester les compteurs intelligents

Leur but ? Expliquer comment fonctionne le compteur Linky

« Encore une fois, nous sommes avant-gardistes », sourit le maire de Gap, Roger Didier. Hier, à la salle des mariages de l'hôtel de ville, l'édile avait réuni autour de lui plusieurs spécialistes de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour réaliser « une étude précise et indépendante » sur le rayonnement des compteurs Linky chez les particuliers. « Enedis (ex-ERDF) n'était pas au courant que nous réalisions des tests aujourd'hui », reprend Jean-Benoît Agnani, chef du département études sur l'exposition du public.

Loin des limites en vigueur

L'après-midi, l'ingénieur et son équipe se sont rendus chez un particulier pour mesurer le champ d'exposition électromagnétique. « On a situé les appareils de mesure à 20 cm du compteur et on s'est concentré sur les émissions maximum du Linky. L'émission se fait grâce au courant porteur en ligne (CPL) que l'on a déjà dans les prises ADSL, par exemple », explique Jean-Benoît Agnani. Il poursuit : « Sur nos mesures, nous sommes à entre 200 à 600 fois moins que la valeur limite sur le champ magnétique et entre 100 à 350 fois moins la limite maximale sur le champ électrique. » Cela veut dire que les risques n'existent



Frédéric Huclin, chef de service régional d'Aix-Marseille pour l'agence nationale des fréquences, le maire de Gap, Roger Didier et Jean-Benoît Agnani, chef du département études sur l'exposition du public. Photo Le DL

pas ? « Nous ne nous prononçons pas sur les risques sanitaires. Mais ces appareils sont dans la norme », répond le scientifique. À titre de comparaison, le représentant de l'ANFR explique qu'un ancien compteur bleu émet tout autant que le Linky. Une plaque à induction de 1 000 watts émet près de 56 fois plus.

Les mesures réalisées hier à Gap étaient les premières chez les particuliers. « Je suis électricien, explique Joël Reboul. J'ai tout entendu sur le Linky. Mauvais, dangereux... Ces études, c'est rassurant. »

Louis ANDRÉ



Un technicien en train d'installer l'appareil de mesure à 20 centimètres du compteur Linky. « C'est la limite pour relever les données », explique-t-il. Photo Le DL

L'INFO EN +

LE COMPTEUR LINKY, KÉSAKO ?

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Les compteurs dans les foyers sont de différentes générations, la plus récente remonte aux années 1990. Les pouvoirs publics ont décidé de généraliser ces compteurs sur l'ensemble du territoire.

LES AVANTAGES

- La relève de la consommation est maintenant automatique à distance. Il n'y a plus de prise de rendez-vous.
- Plus besoin, non plus, de prendre rendez-vous avec un technicien pour adapter la puissance du compteur. Là aussi, tout se fait à distance, et en moins de 24 heures. Si vous emménagez dans un nouveau logement, plus besoin d'un technicien pour avoir l'électricité.
- Voir sa consommation en temps réel sur un site internet, afin de maîtriser sa consommation d'électricité.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Lors du remplacement du compteur, ni sa pose, ni sa facture au client. ERDF préviendra les usagers par un courrier 30 à 45 jours avant la pose du nouvel équipement.